

DEPARTEMENT DU NORD

-----

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

-----

**VILLE d'HAZEBROUCK**

-----

**OBJET**  
**N°2026/097**  
**FINANCES LOCALES (7.1)**  
**Décision modificative n°1**  
**Budget Principal Ville**

Envoyé en préfecture le 28/05/2026

Reçu en préfecture le 28/05/2026

Publié le

ID : 059-215902958-20260520-2026\_\_97-DE

S<sup>2</sup>LOW



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**  
**d'HAZEBROUCK**  
**SEANCE DU MERCREDI 20 MAI 2026**

L'An deux mille vingt-six, le vingt mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le treize mai deux mille vingt-six.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 33 Absents ayant donné pouvoir : 2 Absent : 0

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,  
M. GRIMBER, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU,  
M. GAMELIN, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. CHAFCHAF,  
Mme FLORQUIN-BLONDEL, M. DENTENER,  
Adjoints,

M. DELVA, Mme SPRIET, M. DEVOS, Mme FERLIN, M. Philippe DUHAMEL,  
Mme ANDRE, M. WYCKAERT, Mme SCHERRIER, M. LECLERCQ,  
Mme SCHOONHEERE,  
Conseillers Municipaux Délégués,

M. TIBERGHIE, Mme PATOUX, Mme BRANDT, M. VERSCHEURE,  
Mme DELHAIZE, M. BRIFFAUT, Mme CZAPNICK-PORET, M. CASTRE, Mme  
SIX, M. SOOTS, Mme CAUDRON, M. LEFEBVRE, M. VINCENT,  
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme BOUQUET qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL  
Mme LIONET qui a donné pouvoir à M. LEFEBVRE

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Amaël BRIFFAUT

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Philippe GRIMBER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération du 11 février 2026 adoptant le budget primitif de la Commune d'HAZEBROUCK ;

Depuis le vote du Budget Primitif 2026, il est nécessaire de renforcer les crédits ci-dessous :

### SECTION D'INVESTISSEMENT-RECETTES

Imputations	Libellés	TOTAUX
16 / 1641 / 01	Emprunts en euros	-3 000 000,00 €
16 / 1641 / 01 Op. 28 Médiathèque	Emprunts en euros	3 000 000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00 €</b>

### SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

Imputations	Libellés	TOTAUX
014 / 7391112 / 01	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants	22 626,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>22 626,00 €</b>

### SECTION DE FONCTIONNEMENT -RECETTES

Imputations	Libellés	TOTAUX
73 / 73111 / 01	Impôts directs locaux	-91 456,00 €
73 / 73132 / 01	Taxe sur les pylônes électriques	1 140,00 €
74 / 74111 / 01	DGF : Dotation forfaitaire des communes	14 336,00 €
74 / 741123 / 01	DGF : Dotation de solidarité urbaine	102 932,00 €
74 / 741127 / 01	DGF : Dotation nationale de péréquation	1 284,00 €
74 / 74833 / 01	Etat : Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	-10 882,00 €
74 / 74835 / 01	Etat : Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitation	5 272,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>22 626,00 €</b>

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :**

- d'approuver la décision modificative n°1 du budget principal 2026 de la Commune d'HAZEBROUCK,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

**LE VOTE a donné les résultats suivants :**

**à L'UNANIMITÉ  
(35 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus  
(suivent les signatures)**

**POUR COPIE CONFORME**

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut être saisi sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Le Secrétaire de séance,**



**Amaël BRIFFAUT**

**Le Maire  
Vice-Président du Conseil  
Départemental du Nord,**



**Valentin BELLEVAL**